



DELIBÉRATION N° 57/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Convention de partenariat Pass' Culture - Saison Culturelle 2023-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Pass Culture est un dispositif porté par le Ministère de la Culture pour favoriser l'accès à la culture, renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans pour leur permettre un accès à toutes les offres culturelles accessibles autour de chez eux selon les modalités suivantes :

- Pour les jeunes de moins de 18 ans, le Pass Culture ouvre les crédits suivants : 20€ pour les jeunes de 15 ans, 30€ pour les jeunes de 16 à 17 ans ;
- Pour les jeunes de 18 ans, le Pass Culture ouvre des crédits d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité.

A ce titre, et afin de développer l'attractivité de la saison culturelle et d'en favoriser l'accès à ce public, la Commune de Volvic souhaite conclure une convention de partenariat à intervenir avec la Société Pass Culture, créée par le Ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts pour gérer ce dispositif.

Dans le cadre de la convention, la Commune s'engage à accorder un tarif réduit aux bénéficiaires du Pass Culture par rapport au prix public pratiqué, sur une ou plusieurs prestations.

La convention, jointe à la présente délibération, précise les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat Pass Culture, annexée à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et la Société Pass Culture ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

